L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 8 MAI 1889.

## Soirée musicale annuelle des Elèves de M. Wm. H. Rolling.

Nous les avions entendues il y a un an de cela, et comme elles sont à l'âge heureux où l'on grandit, nous les retrouvions l'autre soir, grandies en effet. Mais et c'est là une justice que nous devons que nous voulons leur rendre tout d'abord, ce n'est pas seulement la taille qui a poussé, le travail aussi les a développées, leur a valu des progrès réels.

Malgré cet intervalle d'une année, il en est encore de toutes petites, si petites qu'elles atteignent malaisément la pédale: elles y font des pointes forcées, tandis que leurs mains mignonnes vont, trottinent, galopent sur le clavier.

Ces fêtes d'enfants, de jeunes filles, [illegible] toujours les mêmes, et pourtant toujours elles semblent nouvelles, elles reçoivent bon accueil, tant on y prend d'intérêt.

C'est qu'aussi fillettes et jeunes filles les attendent avec force impatience; elles y portent toute leur joie, tous leurs efforts. Ce concert annuel c'est celui de la famille, les amis, on va mettre en lumière ce que l'étude vous a acquis, et ces premières émotions de intensité dont on ne se rend pas bon compte, quand on ne voit pas de près cet aimable petit monde.

Comme elles sont heureuses ces Elèves en regardant la salle, déjà connue, s'emplir, voir une foule y accourir, avec des brassées de fleurs et de couronnes! Chacune pressent qu'elle aura sa part dans cette flore et les yeux s'éclairent davantage, et le cœur bat plus vite.

Donc, sauf deux exceptions, nous retrouvions avant-hier, au Grunewald Hall ces mêmes sujets qui s'y étaient donné rendez-vous au mois de mai 1888. Ce n'est déjà à l'éloge de M. Wm. H. Rolling; il témoigne de la confiance qu'on met en lui; ses Elèves lui demeurent fidèles.

Le temps a été bien employé; dès le début de la soirée, nous en avions la preuve, en écoutant deux des plus petites de la Classe: Miles A. Laplante et H. Buyatt, qui se sont fort joliment tirées de deux compositions de L. Gobbaerts. On ne parait pas devant un auditoire—comme celui de lundi dernier—sans éprouver quelque émotion; les doigts hésitaient bien un tantinet aux premières mesures, mais vite le trouble se dissipait et vite ils prenaient la route des bravos; ces bravos ne leur ont pas manqué.

Dans cette première partie du programme figurait une enfant que nous ne connaissions point, et qui, pour la première fois, se risquait en public: Mlle I. Massel. Se risquait est le mot juste, car elle a huit ou dix mois à peine de leçons; les dents de lait du piano, si vous nous passez l'expression. Eh bien, ces dents de lait ils ont mordu à un très gentil succès, et voilà un encouragement qui poussera l'enfant à de nouveaux efforts.

Une fantaisie de Leybach sur des motifs d'*Obéron* était le morceau confié à Mlle A. Nengass. Une autre couleur que celle du *Nocturne*, de Chopin, qu'elle exécuta la saison dernière, mais de la même aussi en cette page. Elle y a mis de la grâce et de la vigueur parfois.

La *Tarentelle*, de Stephen Heller, a été gracieusement interprétée par Mlle R. Post, qui semble affectionner ces morceaux où la légèreté est le trait dominant.

A cette *tarentelle* a succédé une œuvre charmante de Saint-Saëns, jouée par Mlles A. Socola et E. Cassanova, deux élèves, très remarquées toujours, à ces soirées de M. Wm. H. Rolling; nous parlons du *Rouet d'Omphale*, duo pour deux pianos.

Le morceau n'est pas commode; les détails y abondent. Mélodie distinguée, qui se déroule dans des mouvements variés; caprice aux retours nombreux, qui va et vient du crescendo au diminuendo et finit, comme en s'éteignant. Bonnes attaques, chant bien mené, nuances intelligemment observées.

Puisque nous avons écrit ces noms, suivons les deux jeunes filles dans la seconde partie, où les attendait un autre succès.

Ce succès Mlle Cassanova l'a dû au morceau bien connu de Thalberg sur les *Huguenots*, dans lequel se croisent avec tant d'art, le *Choral de Luther*, le *Chœur des Baigneuses*, le *Rataplan* et le *Chœur de la dispute*, du troisième acte, au Pré aux Clercs.

Elle y a obtenu des effets heureux, surtout dans le trémolo des *Baigneuses*, net, soutenu et chanté.

Une composition de Dobler sur *Guillaume Tell* ramenait Mlle A. Socola au piano et un succès complet y revenait avec elle.

Nous la suivons depuis plusieurs années et ce nous est plaisir de constater une fois de plus qu'elle réalise les espérances fondées sur elle.

Sous le rapport du mécanisme les pas en avant sont très manifestes; elle voit clairement sa route; elle sait triompher des difficultés, sans laisser paraître l'effort. Avec aisance les obstacles sont franchis. Mais ses progrès ne se limitent point à ce résultat matériel.

Les attaques sont infiniment plus sûres, le phrasé plus complètement compris, ménagé; tous les épisodes du morceau sont traités avec l'intelligente diversité qu'ils réclament; les nuances se juxtaposent, en se faisant ressortir les unes les autres et l'émotion se traduit mieux dans le chant.

La voie est toute tracée pour elle; les applaudissements de la salle le lui ont dit avant nous.

Rubinstein ne fait jamais la partie facile à qui veut l'interpréter; la *Tarentelle* qu'a exécutée Mlle G. Salle, n'est point exception à cette règle et nous la complimentons d'en être venue à bout aussi heureusement. De la netteté, de l'expression.

Le morceau de Goria sur le *Trouvère* avait pour interprète Mlle B. Molio. Il est là un travail de main droite et un chant de main gauche sur la belle phrase coupant le *Miserere*; *Mort, ô toi que j'implore!* qui a été très satisfaisamment rendu par la jeune fille; la phrase principale en a été chantée avec sentiment.

Dans la *Polka de la Reine*, par Raff, Mlle E. Levie s'est fait applaudir et très légitimement; on a remarqué surtout le chant double, simultané, que mettent en opposition les deux mains.

Une ouverture à huit mains, celle de *La Muette de Portici*, a été enlevée avec beaucoup d'ensemble par Mlles E. Levie, A. Nengass, R. Post, C. Weil.

Un tout jeune homme, M. L. Maloney, se mêlait aux jeunes filles dans ce programme; il comprendra certainement pourquoi nous le nommons en dernier. Ce n'est point un classement, c'est de la courtoisie que nous faisons ici. Il a reçu un fort aimable accueil dans *Spring Song*, la fine pensée mélodique de Mendelssohn, pour piano; et dans une fantaisie d'Alard sur le *Trouvère*, solo de violon, qu'a très sûrement accompagné au piano le Professeur P. J. Guth.

Le concert a été agrémenté de rappels et de fleurs bien méritées, et cette soirée compte certainement aux meilleurs souvenirs de M. Wm. H. Rolling. Elle ne peut que servir à mieux justifier encore sa réputation de professeur; nous ne doutons pas à augmenter sa clientèle, car nous ne nous trompons pas, toutes ses heures sont à peu près occupées. Ce n'est pas lui que menace le chômage.

L. PLACIDE CANONGE.

## La fête du Creole Exchange.

C'est de la Charité aussi, vous le savez, et d'une charité continue, toujours en éveil, visant à faire le bien, en ménageant les susceptibilités de qui le reçoit; les femmes s'entendent merveilleusement à ces délicatesses. Fête du plaisir également, car le programme dont nous vous avons entretenu à plusieurs reprises, est composé d'une façon fort heureuse.

Dans les douze numéros dont il est formé on trouve de tout: musique orchestrale; défilé de vues, avec de charmants effets d'optique; tableaux vivants, solo de violon, chansonnettes comiques, jeu espagnol, dont le vainqueur recevra un prix très appréciable.

Nous le répétons, le produit de la soirée est destiné tout entier au Creole Exchange, dont on connaît l'utile et belle mission. La fête aura lieu à la salle Grunewald.

Voir aux annonces pour les détails.

## Tiro al Bersaglio.

L'Association Italienne "*Tiro al Bersaglio*" fait de grands préparatifs pour sa fête de dimanche prochain 12 mai, au Jardin Magnolia.

Au programme de cette journée et de [illegible] Pique-Nique, [illegible] sera décernée [illegible] 50 sous; entrée libre pour dames et enfants au-dessous de 12 [illegible]

## Association de Bienfaisance des Professeurs.

Elle en serait longue la liste, si nous entreprenions d'énumérer les injustices subies par les Professeurs. Il est bien certain que l'on nous accuserait d'exagération, de faire de la fantaisie, si, pour ne nous occuper que d'un groupe, d'une catégorie, nous disions de quels méfaits—le mot n'a rien d'outré—certaines administrations se sont rendues coupables envers le corps enseignant de nos Ecoles Publiques.

Notre législation définit et punit justement un crime qui consiste à obtenir de l'argent sous de faux prétextes: "*obtaining money under false pretense*"; eh bien! il est là une lacune. Quelque statut devrait logiquement infliger sérieux châtiment à cette autre indignité d'obtenir, sous de faux prétextes, le travail d'un malheureux, qui le plus souvent a charge d'âmes et attend, pour vivre et en faire vivre d'autres, la maigre pitance mensuelle promise à son labeur, l'un des plus pénibles que nous sachions. Or cette pitance ne lui vient fréquemment—quand elle vient—qu'avec de longues et ruineuses intermittences.

Oui, souvent, trop souvent, et presque toujours, pourrions nous ajouter en nous reportant à certaines nombreuses époques, ces professeurs des Ecoles publiques furent les victimes d'administrations, corrompues ou ineptes; trop souvent il advint qu'on leur remit en paiement nous ne savons quelles obligations, quels mandats dérisoires, qui les livraient aux dents d'insatiables usuriers.

Il leur fallait alors se résigner à d'incroyables escomptes, et ce régime longtemps, bien longtemps continué, les condamnait à un carême, nous avons presque dit un jeûne sans trève.

Et cependant maintes fois on les avait soumis à de rudes et humiliantes épreuves; on leur avait fréquemment fait faire antichambre, avant d'accorder le piètre poste, par eux sollicité, dû à leur mérite.

Et une fois qu'on les y avait cantonnés, avec peu d'espoir d'avancement, on les tenait occupés dix mois de l'année, et les deux mois de vacances, payés autrefois, étaient désormais soixante jours où l'on n'émargeait plus; ce qui décidément prêtait un sens railleur à ce mot: vacances.

Il est vrai qu'en cela les choses ne changeaient point; puisque durant le temps d'exercice professionnel, le cours scolaire, on ne payait point ou guère.

Cet ordre, ou plutôt ce désordre de choses, cet état d'hostilité, pour ainsi dire, entre les autorités municipales et les éducateurs des Ecoles Publiques, appelaient des mesures de précaution, comme une sorte de protection mutuelle.

Il importait qu'on se mît, autant que possible, en état de défense, afin d'amortir, en certaines occasions, les coups qui fatalement devaient frapper tant de nécessiteux, tant d'obérés.

Nous n'hésitons pas à l'écrire, c'est de l'instinct de défense personnelle qu'est née l'Association de Bienfaisance des Professeurs.

Si pauvres qu'ils fussent, et en raison même de cette pauvreté, ils ont jugé qu'il devenait utile, indispensable, d'établir entr'eux une sorte de mutualité, afin de parer aux éventualités, afin de s'appuyer les uns les autres, quand viendraient, pour ceux-ci ou ceux-là, de plus mauvais jours encore.

L'idée était sage, essentiellement pratique; elle a eu, sans nul doute, elle aura encore, cela est évident, ses excellents effets, jusqu'au moment où les professeurs—déjà plus régulièrement payés, Dieu merci!—seront rémunérés avec moins de parcimonie et auront touché ce long arriéré que quelques parvenus de politiciens leur reprochent de réclamer. Ah! politiciens, mes doux amis, comme vous réclameriez, la possibilité s'en produisant, intérêt et principal, si vous étiez porteurs d'aussi légitimes créances, vous qui en imaginez parfois de très fantaisistes!

On a mille fois écrit que le professorat devrait être honoré entre tous les états. Honoré! nous ne savons trop s'il l'est suffisamment et quelquefois on traite même assez cavalièrement celui qui l'exerce et veut bien tolérer cet impertinent traitement; mais à coup sûr il n'obtient, en thèse générale, qu'une rétribution insuffisante, ridicule souvent.

Sous le rapport de la rémunération, ce groupe social n'avance point, tandis que tant d'autres font, budget parlant, des pas en avant fréquents, fort importants aussi, et cela non pas dans les sphères les plus élevées.

Et tenez, nous avons en ce moment sous les yeux une petite brochure de 50 pages, intitulée: "*How the Shakers cook and the noted cooks of the country.*" Nous y relevons, entr'autres, onze noms de cuisiniers, aux Etats-Unis, et voici quels gages ils touchent: un d'entr'eux: $3000; un autre: $3500; deux à $4000; trois à $5000; un à $6500; un à $7000; un à $8000.

A Dieu ne plaise que nous protestions contre ces munificences; nous comprenons à merveille pareil emploi de la fortune; nous nous expliquons aisément qu'on témoigne une vive sollicitude pour sa table, et nous estimons même qu'un cuisinier, vraiment digne de ce nom, est presqu'un artiste et de beaucoup supérieur aussi à nombre d'individus qui se décernent complaisamment ce titre. Nous n'ignorons pas le prix qu'il faut attacher à la nourriture du corps; mais enfin nous voudrions voir celle de l'esprit plus largement cotée et ceux qui la donnent mieux rétribués.

Or vous savez s'il en est ainsi; vous savez si de nos jours les éducateurs peuvent espérer avoir pignon sur rue. Nous en connaissons—et de fort compétents, s'il vous plait—qui courent le cachet à des prix auxquels vous refuseriez de croire.

Donc des Professeurs, en nombre déjà imposant, se sont formés ici en Association de bienfaisance et ils ont eu raison. Si limitées que soient leurs ressources, ils trouvent ainsi moyen, par de modestes quotités mensuelles, de maintenir un fonds commun qui, aux heures de besoin pressant, a son bienfait.

Néanmoins ce fonds étant nécessairement très borné, on a recours parfois à d'autres sources, afin d'être mieux préparés contre les misères trop promptes à venir.

C'est ainsi que l'Association des Professeurs a organisé, au profit de son fonds de secours, une fête en trois parties, commençant demain jeudi, et se continuant jusqu'à samedi inclusivement. Jeudi et vendredi, l'ouverture en aura lieu à sept heures du soir, et samedi, à midi.

Nous le répétons, nulle fête ne saurait mieux appeler les sympathies de tous; et nulle fête, nous le croyons, n'aura mieux réussi.

Elle se donnera au Grunewald Hall, nous l'avons déjà noté dans un numéro précédent. Quant au programme dont nous avons aussi parlé antérieurement, il comprend, entr'autres: tableaux vivants; danses diverses; concert vocal et instrumental et représentation de *Pocahontas*, trois actes d'un burlesque achevé.

Tout invite donc à ce festival. Nous aimons à penser que chacun des Elèves qui suivent nos écoles gratuites, entendra cet appel de ses maîtres et maîtresses et voudra porter, s'il le peut, sa petite contribution à une œuvre si éminemment recommandable.

L. PLACIDE CANONGE.

## Le Dr Thomas Layton.

Un clergé nombreux, des Associations de bienfaisance, une foule considérable, où était représentée l'élite de la société de la Nouvelle-Orléans et de toutes ses nationalités, ont fait cortège hier au cercueil qui emportait le praticien distingué, l'homme excellent dont nous venons d'écrire le nom.

Bien des larmes se sont mêlées à celles de la famille si cruellement frappée; mère, épouse, enfants—quand on a enlevé du foyer tant aimé ces restes respectés.

Et ce qui rendait la triste cérémonie plus imposante, plus touchante encore, c'était ce groupe de Sœurs de Charité, d'Orphelines, d'Orphelins, accourus là pour donner une suprême marque d'affection, de reconnaissance à celui qui sympathisa tant avec les deshérités, qui comprit si bien et pratiqua si largement la charité; celle devant laquelle on s'incline avec plus d'attendrissement encore, parce qu'elle poursuivit son œuvre dans l'ombre et le silence.

Tous sentaient bien qu'un bienfaiteur s'en était allé d'entre nous, et sans doute, au milieu de cette foule, si sincèrement émue, se trouvaient nombre de ceux auxquels le docteur Thomas Layton se fit souvent connaître par ses actes de générosité spontanée que lui inspirait son grand cœur.

En effet, et nous pouvons bien le dire aujourd'hui que sa modestie ne peut plus en être blessée, il ne se contentait pas de porter aux pauvres ses consolations, ses soins éclairés, mais que de fois aussi, en quittant une humble demeure, et se dérobant à la gratitude, il laissa sur un coin de table, la somme qui manquait au malade pour acheter les médicaments prescrits.

Ce sont là lettres de noblesse qu'il faut écrire comme épitaphe sur cette tombe.

Pieuse indiscrétion, permise devant la mort.

## Un juste hommage.

Le Conseil d'Administration de l'Hôpital de Charité s'est réuni sous la présidence du Dr C. J. Bickham, vice-président, et a chargé le comité suivant: Messieurs J. C. Devereux, W. G. Vincent, le Dr C. J. Bickham, de rédiger des Résolutions en mémoire des docteurs Thomas Layton et Holliday.

# CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1889—Indications pour la Louisiane: Pluies locales, vents du sud; température stationnaire.

### Température du 7 mai 1889.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

| | Fahrenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 7 heures du matin | 76 | 25 |
| Midi | 80 | 27 |
| 3 P. M. | 80 | 27 |
| 6 P. M. | 76 | 25 |

### MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

**Mariages.**

Manuel G. Zamora à Mlle Marie Andry.
Joseph Ostendorf à Mlle Mary Schmitt.
Louis McGinty à Mlle Clémentine Twine.
Ernest Howard à Mlle Nora Lewis.
Henry Lefèvre à Mlle Angelina Lamandre.
Louis H. Kreutz à Mlle Margaret Reilly.
Jacob Jones à Mlle Rosa Meyers.
Louis E. Crusei à Mlle Nellie Reilly.
Howard M. Winteler à Mlle Clara Liambias.
Alcide Joseph à Mlle Elisabeth Crocker.
Wm C. Mitchell à Mlle Rebecca McDowell.
Jules Lambou à Mlle Louise Epping.
J. L. S. Champagne à Mlle Marie Vidou.

**Naissances.**

Mme John Fernandez, un garçon.
Mme John Welch, une fille.
Mme Matteo Rumiaio, un garçon.
Mme Abe Jacobs, un garçon.
Mme Nicholas Danese, une fille.
Mme Manuel A. Madrara, une fille.
Mme Charles Butscher, une fille.
Mme Blaise Loustaunau, une fille.

**Décès.**

Veuve Mary Nelson, 39 ans, 310 rue Terpsichore.
Veuve A. C. Fleckinger, 64 ans, coin des rues Washington et Baronne.
Henrietta Foster, 22 ans, 330 rue Jackson.
Mary A. Pomphrey, 2 ans, rue Première, près Howard.
Gertrude Streech, 14 mois, 473 rue St-André.
Amelia Brown, 88 ans, 115 rue sud Franklin.
Rose Darcy, 12 ans, 303 rue Orléans.
Frank Weidebacher, 6 mois, rue Bartholomew, près Moralès.
Mlle Mary S. Seaysel, 35 ans, 15 rue Montégut.
Chas. Robersen, 13 mois, 365 rue Freret.
Veuve Amelia Staker, 51 ans, rue Louisa, près Royale.
Antonio Milanese, 8 mois, 418 rue nord Rempart.
James J. West, 15 mois, 159 rue Carondelet.
Veuve Ellen Gray, 85 ans, coin des rues Codix et Laurel.
Olga F. Kacker, 1 mois, 82 rue Septième.
M. A. Béthancourt, 40 ans, 40 rue Milan.
Margaret Darrington, 65 ans, rue Julia, près Roman.
Chas G. Nathan, 21 ans, 311 rue Carondelet.
Alexander Godin, 70 ans, coin des rues Abadie.

Un cas de diphthérie a été constaté au No 143 rue nord Claiborne, un au No 767 rue Magazine, un au No 97 rue Howard et un au No 10 1/2 rue Tonti.

**Ventes inscrites** au bureau de l'annotateur des aliénations:

F. Brown au Mutual Building et Homestead Association, deux terrains bornés par les rues Tchoupitoulas, Robert, Soniat et Annonciation, $975.

Héritiers de C. Fabbrone et sa femme à Mme L. Mir, un terrain borné par les rues Conti, St-Louis, Royale et Passage de la Bourse, $1725.

M. Suarez à P. Darcy, un terrain borné par les rues Annonciation, Philip, Chippewa et Soraparu, $1550.

Mutual Building & Homestead Association à J. Koch, cinq terrains bornés par les rues Gasquet, Miro, Palmyre et Tonti, $2000.

F. Fleury à Mme B. McEuroe, un terrain borné par les rues Poydras, Lafayette, Magnolia et Clara, $1300.

A. Agusti à Mme K. Leany, un terrain borné par les rues Front, Peters, Thalie et Erato, $150.

H. Y. Wellmann au Peoples Homestead Association, deux terrains bornés par les rues Camp, Robert, Chestnut et Upper Line, $600.

L. Hurt à P. Bean, un terrain borné par les rues Magasine, Delord, Camp et Poeyfarré, $9000.

E. Pragst, Jr., au Mutual Building Homestead Association, cinq terrains bornés par les rues Gasquet, Miro, Palmyre et Tonti, $1730.

M. et Mme S. Brown à J. R. Hecker, Jr., deux terrains bornés par les rues Washington, Cypress, Burdette et Neuvième, $140.

**Cour de District.**—Wood, Schneidau & Cie contre James Sweeney—Saisie de deux chalands.

**Cour Civile de District.**—F. Gasquet et autres contre la Crescent City Brewing Co—La cour fait droit à la requête des demandeurs, en remplaçant le receveur Flanner par M. A. Baldwin, celui-ci étant requis de fournir $50,000 de caution.

P. Larrouy contre A. Manade.—Le demandeur est débouté et condamné aux frais.

Wm. H Slaughter contre W. B. Shannon pour $150.

Hibernia Insurance Co. contre Sarah Charles.

H. Haller Mfg Co. contre le Bureau des Assesseurs pour obtenir une réduction.

J. B. Camors & Cie contre F. A. Vogt pour $150.

Wm R. Moore contre R. M. Davis pour $2200.

Phœnix Glass Co. contre G. D. Lyons pour $133.45.

Sarah G. Aitkins et L. S. Levy contre la Century Book and Paper Co. pour $575.

M. D. Lewis contre David Munch pour $85.

Wm R. Moore & Cie contre A. M. Davis pour $2170.25.

R. Lœwenstein & frères contre le même pour $991.50.

Mme A. D. Dugue contre le Bureau des Assesseurs.

Mlle Elizabeth Schneider contre Mme Elizabeth Louer pour $318.50 de loyer.

Le juge King a déclaré légale la nomination de M. Di Carlo au poste d'inspecteur des poids et mesures, en remplacement de M. Abott qui contestait la validité de cette nomination et avait jusqu'ici refusé de céder la place au nouveau titulaire.

H. C. Smolk contre la Crescent City Brewing Co., pour $499.

J. Freinberg contre la Texas and Pacific R. R. en recouvrement de $600 de marchandises non délivrées. Jugement en faveur du demandeur.

**Cour Criminelle.**—Section A.—Petit Jury.

George J. Martin, William L. Mehle, Levy B. Pollock, Edward M. Housel, George E. Lowe, William K. Seago, G. A. Schneidau, George E. Briere, Jeff D. Hardin, William G. Wirth, York A. Woodward, William G. Hopkins, August C. Phelps, Martin Ernest, Joseph E. Rault, John J. Rochester, A. J. Leverich, Henry R. Labouisse, Paul D. Gonzales, Ralph Gonzales, Thomas Fatjo, Abraham Ermann, J. Durel, Morris McGraw, Jr., Thomas G. Harrison, Boyd Goodrich, Michael J. Taylor, Samuel Dreyfous, Louis Colomb, Albert Henry, Jos. O. Dallimere, John F. Curran, G. G. Bracey, John Helbach, William Stephens, Sidney Partridge, Alfred Penn, Charles Le Sassier, Albert Maggini, William J. Matthews, John R. McHale, Morris Goldstein, O. J. Brennan, Henry A. Hustedt, L. U. Schindler, James D. Tilden, William H. Gainey, George Varenholt, George F. Herber, Frank Sporer, William J. Barrett, Bertrand Beer, Basile Bares, Ed Bel, Adolph Levy, Alphonse Marx, Sigmund Kieffer, Adam Gehl, J., J. E. Levoy, Jules C. Seguin, Louis Lehman, C. E. Schrenck, Michael F. Schumann, Henry P. Koch, Jules Castenado, John Stumpf, Edward Gottschalk, Edward Dieffenthal, Henry Darcantel, Frank Killeen.

Section B.
Petit Jury.

George W. Acheson, Edward G. Awcock, Charles S. Barrett, C. A. Baud, Nemour Bienvenue, Nicholas Breitling, Charles M. Carrière, James F. Casey, F. B. Cogswell, Charles Chrétien, Augustus Craft, Charles C. Crane, J. B. Davenport, Robert D. Davies, Joseph Dinsmore, John B. Dodart, Dennis J. Dunn, Raoul Dupré, James Dwyer, Thomas A. Gleason, Charles P. Gould, Gustave Gretzner, H. B. Gross, Henry Grush, Hieronymus Sieben, James M. Holz, Stonewall Jackson, Jules Jauvry, John W. Joachim, C. V. Kathman, Manuel Katz, Fred Krantz, Edward Koffsky, Gustave Kohn, Ernest Landry, James H. Larrieu, G. H. Leidenheimer, Philip Lucas, John J. McEvoy, Charles J. McGeoy, P Armand Ménard, Seymour Méridier, V. E. Michel, C. M. Morales, Thomas J. Moran, J. R. Nagel, Frank Pace, Jr., Charles Patorno, Otto Paul, Albert H. Parker, Valsin Pellerin, Henry L. Poursine, Gustave A. Reuter, Robert J. Ross, Gustave Sampson, Emile Schmidt, A. Steiner, Edward F. Stumpf, Henry Theele, Louis Villars, William H. Voerg, Sidney J. Wallis, Joseph M. Wells, Joseph H. Wilkinson, W. S. Williams, George W. Wilson, Thornwell J. Witherspoon.

## CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil s'assemble à 7 heures 30, sous la présidence du maire Shakespeare. 24 membres présents.

Lecture est donnée du message du maire.

1. Rapport du Trésorier pour la quinzaine finissant le 4 mai 1889.
2. Quatrième rapport hebdomadaire des commissaires de l'Asile Fink.
3. Communication de l'avocat de la ville qui annonce la nomination de Henry C. Miller pour aider sans rétribution à la perception des taxes dues à la ville antérieurement à 1879.
4. Communication du recorder de la 5ème cour qui soumet un rapport mensuel.
5. Communication du président du Bureau de Santé qui appelle l'attention du Conseil sur le danger des excavations pratiquées en été dans les limites de la ville.
6. Le Conseil est invité à assister demain, jeudi, à midi, à la Salle d'Horticulture, à la réunion de la Société d'Agriculture.
7. Communication de citoyens du 5me ward, qui se plaignent du voisinage de l'usine Gex.
8. Communication des juges de la Cour Civile qui demandent la réparation de l'immeuble où est située la Cour.
9. Communication de Henry Ellerman et Mme J. E. Whitfield, qui s'opposent au pavage de la rue Peniston de St-Charles à Chestnut, avec du Gravier Rosetta.
10. Pétition de E. Fernandez, qui demande l'autorisation d'établir une machine à vapeur.
11. Pétition de Ternt & Cie., dans le même but.
12. Rapport du Commissaire de police et des édifices publics.
13. Pétition de Gaston Noblet, qui demande l'autorisation de déménager une machine à vapeur du No 104 de la rue Bourbon au No 99 de la même rue.

Message spécial du maire dans lequel il annonce que la ville a reçu la donation de tableaux, livres, objets d'art, etc. Il prie le Conseil d'exprimer ses remerciements à la généreuse donatrice, Mme E. B. Parget.

Le secrétaire Manning informe le Conseil que pour la deuxième fois les assesseurs ont refusé d'accepter les rôles révisés qui leur ont été présentés.

Lettre du Dr Lemonnier, coroner de la paroisse d'Orléans, relative à l'état des aliénés et dans laquelle il proteste contre leur internement au police jail. Il demande que la ville prenne d'autres dispositions à leur égard. Référé au comité des asiles.

Le contrôleur soumet l'offre de Chas. Louque, président de la Swamp Land Reclamation Co., de fournir à la ville des coquilles du lac à 10 sous le baril, livrées rue du Canal. Référé au comité de finances.

La démission de M. Manuel Abascal, membre du bureau des commissaires du Parc Audubon, est présentée et acceptée.

Lecture d'une lettre de la Barber Asphalt Paving Co., dans laquelle elle annonce vouloir conclure un arrangement pour être payée sur les fonds de réserve de 1887.

Le commissaire Lèche soumet à l'approbation du Conseil, les nominations suivantes:

L. P. Frechet, surintendant des districts supérieurs.

F. C. Fazende, surintendant des districts inférieurs.

M. J. Sheehan, foreman du 10ème ward, en remplacement de H. F. Howard, démissionnaire.

C. Y. Marks, foreman du 12ème ward. Référé au comité d'organisation.

Rapport du contrôleur:

| | |
|---|---|
| Balance au 30 mars | $94,796 44 |
| Recettes | 152,184 73 |
| | $246,981 17 |
| Dépenses | 166,929 79 |
| Balance au 30 avril | $80,041 38 |

Rapport du comité de révision d'assessements qui soumet des révisions concernant les assessements des banques Metropolitan et Germania, de la compagnie d'assurance Germania et du Savings Bank.

En ce qui concerne la requête de la N. O. Canal and Banking Co., le Conseil déclare qu'elle a été présentée trop tard.

M. Hall demande le paiement des bills dûs pour la célébration du Centenaire.

Les habitants de la rue Philippe, de Camp à St Charles, demandent le pavage de cette rue avec du gravier Rosetta.

MM. Haspel & Davis demandent l'autorisation d'établir un moulin à riz aux Nos 47 et 48 de la rue N. Peters.

Les propriétaires de la rue Prytanée, du Felicity Road à l'Avenue Louisiana, demandent le pavage de cette rue en gravier Rosetta.

John Everett demande l'autorisation de se servir d'un terrain vague sis rue St-Claude, de Poète à Espagne.

Mme Vve John Deringer demande que les piles de bois qui obstruent la levée entre les rues Sixième et Septième soient enlevées, attendu qu'elles y ont été illégalement placées.

Les commissaires du Parc de Ville inférieur demandent que le nombre des commissaires soit porté de 11 à 22.

Le comité des rues et débarcadères propose d'accorder à A. N. Moffat l'autorisation de se servir du terrain neutre sis rue Nord Bassin, entre Conti et St-Louis, à raison de $25 par mois; les fonds provenant de cette location devant servir à réparer le bâtiment de la cour civile. Voté.

Le Conseil vote la réduction d'assessement sur les tableaux et œuvres d'art du Pickwick Club.

Lecture de l'ordonnance autorisant la N. O. Live Stock Landing and Slaughterhouse Co. à établir un abattoir dans l'ilet borné par les rues Peters, Flood, Dauphine et l'avenue Caffin.

L'autorisation doit être accordée pendant 50 ans et la compagnie s'engage à payer mensuellement au Bureau de Santé une somme de $100, devant payer les frais d'un inspecteur. Le comité de salubrité soumet un amendement par lequel le privilège ne pourra pas être transféré. Les rues avoisinantes seront maintenues en bon état et un cautionnement de $10,000 sera fourni pour assurer la stricte exécution du contrat et l'observance des règlements sanitaires du Conseil et du Bureau de Santé.

M. Daniels est d'avis qu'on ne prenne aucune décision avant que le Bureau de Santé n'ait rendu la sienne.

M. Finlay déclare que le Bureau de Santé n'adoptera pas l'ordonnance avant qu'elle ne le soit par le Conseil.

M. Delavigne regrette que les occupations de M. Daniels l'empêchent de lire les journaux parce qu'ils lui auraient appris que le Bureau de Santé, bien que n'étant pas opposé à cette ordonnance, n'agirait qu'après le Conseil, lorsque toutes les clauses de l'ordonnance auraient été arrêtées.

M. Delavigne défend l'ordonnance et déclare que l'ordonnance Barthet ne crée pas un précédent, parce que si le Bureau de santé eût permis l'ouverture d'un abattoir devant être dirigé selon les désirs de l'ordonnance Barthet, il en serait résulté de grands inconvénients pour le public. Un établissement construit et dirigé sur le plan proposé par la nouvelle compagnie ne peut, au contraire, soulever aucune plainte, l'ordonnance étant rédigée conformément aux règlements sanitaires qui n'étaient pas observés dans l'ordonnance Barthet.

Après une longue discussion, au cours de laquelle on adopte un amendement réduisant la durée du privilège à 25 ans, l'ordonnance est votée par 19 contre 4. Ont voté: Non—Brittin, Borman, Daniel et McAdam.

Le Conseil vote l'ordonnance acceptant l'offre de J. J. Keegan pour le curage du canal Claiborne, du Nouveau Bassin à son extrême limite supérieure.

Le Conseil discute la pétition de M. Hermann Rolle qui demande l'autorisation de laisser ouverte, malgré les protestations des voisins, sa boutique de forgeron, sise encoignure Magasins et Soniat. Par 18 contre 6 le Conseil décide la fermeture de la boutique.

Le comité de révision d'assessements ordonne au trésorier et au contrôleur de ne reconnaître d'autres rôles que ceux qui ont été révisés par le Conseil.

Le comité soumet les nouvelles révisions suivantes:

Germania Savings Bank, $100,000, au lieu de $163,875.

Banque Métropolitaine, $297,000, au lieu de $308,525.

La demande de la Banque du Canal est rejetée après une longue discussion.

Le Conseil ajourne à huitaine.

**Mortellement blessé.**—Lundi soir, à 9 heures 30, un nommé Don Condiff, maçon, âgé de 17 ans, a été atteint d'une balle au côté droit tandis qu'il était sur un train du Mississippi Valley Road. Il a été mortellement blessé. Lorsque le train est arrivé à la plantation Burnside il a été immédiatement ramené en ville et transporté chez lui rue Galvez No 320.

**Blessé.**—Hier matin à 11 heures, un petit garçon du nom de Sidney Whiteside, a été blessé au pied par la chûte d'un morceau de fer tandis qu'il était dans la boutique de M. David Crockett, forgeron à Gretna.

**Memorial Day.**—Le commandant en chef Warner, de la Grande Armée de la République, a donné des ordres pour les préparatifs de la cérémonie du Memorial Day qui aura lieu le 30 courant.

Vous Sentez-Vous

Faible et épuisé? C'est parce que votre sang est impur. Autant s'attendre à ce que la salubrité d'une ville soit parfaite avec de l'eau sale et un drainage défectueux, comme de s'attendre à ce qu'une pièce de mécanique, comme la charpente humaine, soit en bon ordre avec un sang impur circulant même dans les plus petites veines. Savez-vous que chaque goutte de votre sang passe à travers le cœur et les poumons toutes les deux minutes et demie; et que, sur son passage, elle fait os, les muscles, la cervelle, les nerfs et les autres solides et les autres fluides du corps? Le sang est le grand nutritif, ou, comme l'appelle la Bible,

"La Vie du Corps."

Est-il donc étonnant, alors, que si le sang n'est pas pur et parfait dans ses vaisseaux, vous souffriez d'aussi innombrables symptômes?

La Salsepareille d'Ayer est à cent coudées au dessus de tout autre Altératif et de toutes autres Médecines pour le Sang. Comme preuves, lisez ces témoignages dignes de confiance:

G. C. Brock, de Lowell, Mass., dit: "Pendant les 25 dernières années j'ai vendu de la Salsepareille d'Ayer. Dans mon opinion, les meilleurs ingrédients pour la guérison de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang sont contenus dans cette médecine."

Le Dr. Eugène I. Hill, 381 Sixth Ave., New-York, dit: "Comme épurateur du sang et régénérateur du système, je n'ai jamais rien trouvé qui égale la Salsepareille d'Ayer. Elle donne entière satisfaction."

La Salsepareille d'Ayer prouve également son efficacité dans toutes les formes de la Scrofule, de Furoncles, de Boutons rouges, d'Eczémas, d'Humeurs, de Lumbago, de Catharre, &c.; et est, conséquemment la meilleure

Médecine de Printemps et de Famille

en usage. "Elle les surpasse du tout au tout," dit Mr. Cutler, de Cutler Brothers, Boston, "par la quantité des ventes."

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix, $1; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

**Cathédrale St-Louis.**—Cérémonie du Pallium—C'est ce matin que le Cardinal Gibbons, primat des Etats-Unis d'Amérique, confère solennellement le Pallium à Sa Grandeur Mgr Janssens, Archevêque de la Nouvelle-Orléans. Le Pallium est un ornement archiépiscopal, signe de l'investiture des prélats métropolitains.

Ces derniers ne sont en pleine possession de leur dignité et de l'autorité qu'elle confère que quand ils ont reçu cet insigne. Naturellement, les évêques de la Province se font un devoir d'assister à cette cérémonie. C'est ainsi que les prélats de la province d'Orléans se sont empressés de se rendre parmi nous en cette occasion.

A la cérémonie d'aujourd'hui assisteront les prélats suivants:

Mgr Fitzgerald, évêque de Little Rock;
Mgr Durier, évêque de Natchitoches;
Mgr Kain, évêque de Wheeling;
Mgr O'Sullivan, évêque de Mobile;
Mgr Gallagher, évêque de Galveston;
Mgr Neraz, évêque de San Antonio;
Mgr Màes, évêque de Covington.

Participeront aussi à cette cérémonie, Mgr Heslin, évêque de Natchez;

Le Très Rév. Meerschaert, administrateur du diocèse de Natchez, et le Très Rév. Van de Vyer, administrateur du diocèse de Richmond.

Son Eminence le cardinal Gibbons officiera pontificalement. Tous les prêtres de la ville, la plus grande partie de ceux des paroisses ecclésiastiques du diocèse y assisteront également.

Les fonctionnaires publics de la ville et de l'Etat se rendront à l'invitation qui leur a été faite.

Deux sermons seront prononcés: l'un en français, par Mgr Durier; l'autre, par Mgr Kain, en anglais. Un grand chœur composé, en partie, des chanteurs et chanteuses de l'Eglise métropolitaine de la Nouvelle Orléans; en partie, de ceux et celles de la Cathédrale de Natchez, ancien siége épiscopal de Mgr Janssens, exécutera avec accompagnement d'orgue et d'orchestre, la Grand'Messe Solennelle No 1 de Haydn—Kyrie, Credo et Agnus Dei, et le Gloria, ainsi que le Benedictus de la Douzième Messe de Mozart.

On sait que Mgr Janssens est le suprême directeur spirituel de l'Ordre des Chevaliers Catholiques d'Amérique. Ceux-ci lui serviront d'escorte d'honneur en cette circonstance; ils le conduiront en Corps, de l'Archevêché à la Cathédrale, et le reconduiront ensuite processionnellement à la résidence archiépiscopale. Cette double procession, à laquelle prendront part un cardinal, et huit à neuf prélats, sans compter tout le clergé de l'archidiocèse, sera fort imposante.

Le sanctuaire est magnifiquement décoré.

On se rappelle l'ornementation de la cérémonie du Centenaire, qui a fait un si grand effet; celle d'aujourd'hui est plus brillante encore. Le drapeau de Hollande, patrie de Mgr Janssens, celui des Etats-Unis et celui de la France ornent les galeries qui surmontent le sanctuaire.

Deux trônes splendidement ornés s'élèvent à droite du grand autel (côté gauche des fidèles); en face, huit prie-Dieu, recouverts d'une étoffe rouge, pour les prélats assistants.

L'Autel sera éblouissant de lumières; plus de deux mille cierges et verres de couleur y jetteront leurs feux. Au dessus, l'inscription: *Ad multos annos*, le célèbre souhait qui s'adresse à tous les prélats, lors de leur consécration. Cette décoration, si riche et si pleine de goût, est l'œuvre de M. l'abbé Laforest.

On nous parle aussi d'un essaim de jeunes filles qui doivent jeter des fleurs sur les pas du Cardinal, pendant la procession du palais archiépiscopal à la Cathédrale.

On voit que la cérémonie de ce matin sera grandiose, à coup sûr, la plus belle que l'on aura encore vue en ce genre à la Nouvelle-Orléans.

**Le Cardinal Gibbons à l'Eglise des Jésuites.**—Nous apprenons que le cardinal Gibbons doit prendre la parole, vendredi soir, 10 courant, à 7 heures et demie, dans l'Eglise, des Jésuites devant la Société du St-Esprit. Tous les fidèles, membres ou non de cette société, surtout les messieurs et les jeunes gens, sont invités à assister à cette cérémonie.

**Paragraphes.**—Le socialiste Garside, se sentant surveillé par la justice, a l'intention de quitter la Nouvelle-Orléans pour St-Louis, Chicago, Cleveland, etc.

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN A LONDRES.—On construit actuellement, à Londres, une petite ligne souterraine à traction électrique, d'une longueur de 5 kilomètres, destinée à relier la cité à la localité suburbaine de Chapham. La voie consiste en un système de deux tunnels de 3m, 20 de diamètre, courant tantôt parallèlement, tantôt l'un au-dessus de l'autre, dont les parois sont en fonte, et posées au fur et à mesure de l'avancement du front d'attaque. Le matériel se composera de 14 locomotives électriques capables de développer une puissance de 100 chevaux, c'est-à-dire de haler un train de trois voitures complètes à une vitesse de 40 kilomètres à l'heure et de démarrer, au départ, à une vitesse convenable. Les chaudières et moteurs à vapeur, qui seront installés au terminus de Clapham (Stockwell), seront d'une puissance de 1000 chevaux, et l'énergie électrique sera produite par 3 dynamos Edison-Hopkinson. Le conducteur sera placé au haut du tunnel, au-dessus du train; il sera recouvert de plomb, et la prise de courant sera effectuée par le système Hopkinson adopté à Bessbrook. Une installation séparée fournira l'éclairage des stations et des voitures des trains. Les trains se succéderont à des intervalles de trois minutes.

LA LONGÉVITÉ HUMAINE ET LA LONGÉVITÉ ACADÉMIQUE.—Il n'est pas sans intérêt, à propos du grand âge auquel est parvenu M. Chevreul, de comparer la longévité humaine à ce qu'on pourrait appeler la longévité académique. Si, en effet, de tous les membres de l'Institut de France, M. Chevreul est le seul qui ait dépassé les cents ans, d'autres que lui, bien qu'il y soit entré relativement jeune, en 1826, à l'âge de quarante ans, ont appartenu plus longtemps au grand corps académique. Cassini a fait partie de l'Institut durant soixante-quinze ans, Fontenelle durant soixante-six ans, Jussieu durant soixante-trois ans, et M. Chevreul vient en quatrième rang seulement avec soixante-deux ans.

Par suite du décès de M. Chevreul, c'est M. Charles Lucas, de l'Académie des sciences morales et politiques, qui devient, par l'ancienneté de la nomination, doyen de l'Institut. Il en fait partie depuis mars 1836.

PEERLESS DYES Les meilleurs

# DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE

## FRANCE.

**L'Exposition de Paris.**

Paris, 7 mai—Vingt-cinq mille personnes ont visité hier l'Exposition. Pendant les cérémonies d'ouverture, la police a arrêté trois individus pour avoir crié: "Vive Boulanger!"

Les fêtes du soir, en l'honneur de l'ouverture de l'Exposition, se sont passées sans désordre.

**Rente française.**

Paris, 7 mai. — Le trois pour cent est coté à 87 francs 37 1/2 centimes.

Le comte Tolstoi.

St-Pétersbourg, 7 mai — Le comte Tolstoi, ministre de l'intérieur, est mort.

**Commission Parnell.**

Londres, 7 mai—M. Parnell a dit devant la Commission qu'il a quelquefois payé de sa poche de l'argent pour la Ligue. Il a ajouté qu'il ne s'opposait pas à ce qu'on inspectât ses comptes.

L'avocat-général Webster examine longuement le témoin relativement à ses transactions de banque, mais il en retire rien de nouveau, avec toutes ses questions.

Questionné de nouveau au sujet du général Millen et autres membres du parti de la force physique, M. Parnell déclare que la plupart des membres de ce parti sont de parfaits étrangers pour lui. Il n'a jamais entendu dire que M. Egan faisait partie du Clan-Na-Gael.

Faisant allusion à ses discours en Amérique tels qu'ils ont été rapportés dans le *Irish World*, il dit qu'il ne faut accepter ces rapports du dit journal comme étant corrects. M. Ford a altéré, tronqué ses discours de façon à plaire aux lecteurs du *Irish World*.

M. Parnell dit qu'il n'a jamais fait avant cette déclaration publiquement parce que cela n'était pas nécessaire. Au sujet des sociétés secrètes, il déclare qu'il considère qu'une personne qui joint la ligue, et qui continue à être membre du Clan-Na Gael, porte préjudice à la politique de la ligue.

Tout membre de la ligue qui conseillerait l'emploi de la dynamite serait un traître.

**Le bill de défense.**

Londres, 7 mai—Le bill de défense a subi sa seconde lecture aujourd'hui à la Chambre des Communes par un vote de 277 contre 136.

**M. Chamberlain.—M. Endicott.**

Londres, 7 mai—M. Chamberlain donnera un dîner samedi en l'honneur de M. Endicott, ex-secrétaire de la guerre qui est venu passer quelque temps avec Mme Chamberlain, sa fille. Il y aura plusieurs personnages marquants parmi les invités.

**Chambre de Commerce.**

Londres, 7 mai—Les retours publiés par la Chambre de Commerce indiquent que pendant le mois d'avril, les importations ont augmenté de 5,130,000 livres sterling et les exportations de 1,790,000 sur celles publiées à la période correspondante l'année dernière.

**Les steamers Ponca et Picaqua.**

Londres, 7 mai—Le steamer *Ponca*, parti de la Nouvelle-Orléans pour Brême, a été signalé.

**Les derviches en fuite.**

Souakim, 7 mai—A l'approche de l'expédition envoyée d'ici les derviches se sont enfuis sans livrer bataille.

Le fort à Halib qui avait été détruit.

Palerme, 7 mai—Le steamer *Picaqua* est parti pour la Nouvelle-Orléans.

**La Vossische Zeitung.**

Berlin, 7 mai.—La *Vossische Zeitung* écrit que les commissaires américains à la conférence Samoane ont été requis de demander la neutralité de ces îles et l'administration des affaires de celles-ci par les Samoans. Ils ont reçu aussi des instructions de presser la réclamation des Etats-Unis, relative au droit d'établir une station de charbon à Pago-Pago.

L'intention des Etats-Unis cependant, en faisant ces demandes, n'est pas d'essayer d'empêcher les autres puissances d'exercer leur influence conformément à leurs intérêts.

Berlin, 7 mai.—Le lieut. Buckingham, de la marine américaine, assistait aussi à la séance.

**Les commissaires américains à la Conférence Samoane.**

Berlin, 7 mai—A la Conférence Samoane, les détails des prochains changements à Samoa sont débattus longuement, mais aucun différend n'est survenu quant au principe qui existe actuellement.

Tous les délégués désirent la neutralité de ces îles.

Les américains ont remporté un succès marqué et le Prince Bismarck a été frappé de leur fermeté et leur diplomatie.

**Le nouveau steamer Augusta Victoria.**

Hambourg, 7 mai—Le nouveau steamer à hélice, *Augusta Victoria*, de la ligne hambourgeoise—américaine, est arrivé ici de son voyage d'essai qui a été très satisfaisant. Il est parvenu à faire ses 20 milles à l'heure.

**Affreux accident. Plusieurs victimes.**

West Chester, New York, 7 mai—La résidence de M. Watson Bownes a été détruite par un incendie, ce matin vers 1 heure et demie, et cinq personnes ont péri dans les flammes.

Dans la maison vivaient M. Bownes, sa femme, sa mère, deux enfants et deux domestiques.

On ignore comment le feu a pris, mais on suppose qu'une lampe qui brûlait dans le corridor pendant la nuit a fait explosion et a mis le feu. M. Bownes a été réveillé par le bruit des flammes, mais celles-ci s'étaient propagées et la maison était pleine de fumée.

Bownes donna immédiatement l'alarme et entraîna sa femme en plein air. Tous deux, en traversant les flammes, ont eu la tête, le cou et les épaules brûlés en plusieurs endroits.

Pendant que Bowne sauvait sa femme, il pouvait entendre distinctement, les cris d'agonie de sa mère et de ses deux enfants, qui couchaient avec leur grand'mère, mais le malheureux ne pouvait pas les sauver et tous ont péri. Les deux enfants étaient âgés, l'un de 3 ans, l'autre, de 5.

Kate Dunn, une domestique, et sa sœur qui était venue passer un jour avec elle, ont péri aussi dans les flammes.

**Le Col. Gale Hoyt.**

New York, 7 mai.—Le col Gale Hoyt a été élu aujourd'hui président du Organ Transportation Co. pour remplir la vacance causée par la démission de Brayton Ives.

**Convention républicaine.**

McLeansboro, Ill., 7 mai.—La convention républicaine chargée de choisir un candidat dans le 19me district congressionnel, pour remplir la vacance causée par la mort du représentant Townshend, s'est réunie aujourd'hui en cette ville. L'Hon. Thomas Ridgeway, ex-trésorier d'Etat, a eu la nomination au premier ballottage.

**Le secrétaire de la guerre.**

Leavenworth, Kan., 7 mai—Ce matin à 9 heures et demie, un escadron de cavalerie sous le commandement du capitaine Rafferty, a escorté le secrétaire de la guerre et sa suite du Pont Kansas et Missouri, où ils ont laissé le train, jusqu'à la résidence du général Merritt à fort Leavenworth.

La batterie légère F a tiré un salut de dix-neuf coups de canon.

Le secrétaire de la guerre Proctor est accompagné par le major-général John Schofield, le major-général George Crook, le brigadier général R. C. Drum, le général Robert Williams, le Col. Thomas F. Barr et le lieutenant Bliss.

## WASHINGTON.

**Nominations présidentielles.**

Washington, D. C., 7 mai.—Le Président a fait les nominations suivantes:

Arthur L. Thomas, gouverneur de l'Utah; Elijah Selles, secrétaire de l'Utah; Ellsworth Doggett, arpenteur général de l'Utah; Perry S. Anson, enregistreur du bureau des terres à Blackfoot, Idaho; Wm H. Daudelson, receveur des deniers publics, au même endroit; Joseph H. Bennett, agent pour les Indiens du Nouveau-Mexique.

**M. Frank W. Palmer est nommé imprimeur public.—Autres nominations.**

Washington, D. C., 7 mai.—Le Président a nommé cette après-midi, M. Frank W. Palmer, de l'Illinois, imprimeur public.

MM. Théodore Roosevelt, de New York, et Hugh Thompson de la Caroline du Sud, ont été nommés commissaires du service civil.

**Accident de chemin de fer.**

Chicago, Ills., 7 mai—Une dépêche de Maysville, Ky., annonce qu'un train de fret qui transportait la célèbre prison Libby de Richmond, à Chicago, a déraillé hier, à 7 milles à l'est de cette ville. Les débris de cette relique de la guerre ont été éparpillés sur la voie. La population s'est portée au lieu du désastre toute la journée, pour recueillir de vieilles briques et des morceaux de bois comme souvenirs. Personne de blessé.

**Incendie de forêts.**

Chicago, Ills, 7 mai—Une dépêche de Duluth, Minn., dit: Des nouvelles d'incendie de forêts continuent à arriver; il y a des forêts en feu dans toutes les directions. Déjà de grandes pinières sont détruites, et dans certaines localités la perte de bois sera immense. La plus grande perte a eu lieu sur les lignes de chemins de fer St-Paul & Duluth et le Northern Pacific.

Des milliers de cordes de bois ont été consumées.

**Cyclone.**

Chicago, Ills., 7 mai—Une dépêche de Fargo, Dak., annonce qu'un cyclone s'est abattu hier sur cette ville.

Il en est résulté des dommages considérables. Un grand nombre d'édifices ont eu leurs toits enlevés.

Une partie du bloc Silverson a été fortement avariée.

Le cyclone allait du sud au nord et avait été précédé d'une terrible tempête de sable qui nous aveuglait.

**Remis en liberté.**

Chicago, 7 mai—Capec et Sevie accusés d'avoir fait partie d'une conspiration pour faire sauter les résidences des juges Garry et Grinnell et de l'inspecteur Bonfield, pour la part qu'ils ont prise dans le procès intenté aux anarchistes de Haymarket, viennent d'être remis en liberté.

Il n'y avait pas assez de preuves pour les condamner.

**Tempête annoncée.**

Chicago, 7 mai.—L'officier du bureau des signaux rapporte une tempête au sud-est. On a envoyé l'ordre de hisser le drapeau sur le lac Michigan; une tempête terrible arrive de l'ouest.

**Le Secrétaire de la guerre.**

Rock Island, Ills, 7 mai—Le secrétaire de la guerre, M. Redfield Proctor, le major général J. M. Schofield, l'adjudant général A. C. Drum; les généraux Crook, Williams et autres, de l'armée des Etats-Unis, ont passé la journée d'hier à l'arsenal de Rock Island, à inspecter les travaux et les plans relatifs à diverses améliorations, etc.

**Mordu par un chien enragé.**

Evansville, Ind., 7 mai—Hier vers 3 heures, au moment où un fils de M. Graff, fermier qui réside dans les environs de la ville, traversait un champ, il a été attaqué par un chien enragé appartenant à un voisin.

L'animal s'est élancé sur le jeune Graff et l'a mordu en plusieurs endroits, il a eu les deux bras lacérés. Heureusement que les cris du malheureux ont été entendus par un individu qui se trouvait non loin de là et qui a réussi à tuer le chien. On craint que le jeune homme ne succombe à ses blessures.

**Nouveau pont.**

Lockport, O. V., 7 mai—Ce matin, à 7 heures, le nouveau pont suspendu qui a remplacé celui qui a été détruit par un incendie au commencement de janvier, a été ouvert au public.

LE NOUVEAU PARTI EN FRANCE.

En présence du mouvement général d'opinion suscité par son initiative et des adhésions et souscriptions qui lui parviennent de tous les points du territoire, le comité de l'Union libérale a décidé de ne pas limiter son action, comme il en avait d'abord le dessein. Il s'efforcera de provoquer la création de comités locaux dans toutes les circonscriptions de France, sans exception.

## NAVIGATION FLUVIALE.

**Départs de bateaux à vapeur.**

MERCREDI, 8 MAI 1889.

Cincinnati—COMMONWEALTH, à 5 P M
Rivière Rouge—JOHN D. SCULLY, à 5 P M
Ouachita River—CORONA, à 5 P M
Washington—WARREN, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M
Point Houmas—MARY Z COMEAUX, à 11 A M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M

JEUDI, 9 MAI 1889.

Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 M
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 P M

**Fleuve et rivières.**

Memphis, 7 mai—Le fleuve baisse. Temps clair. Départs, Harry Brown pour Cairo à 10 a m; Belle Memphis pour St-Louis.

Memphis, 7 mai.—Le fleuve a baissé de 7 pouces. Temps clair et chaud. Départs, New Mary Houston pour la Nlle-Orléans à 1 p m; Buckeye State pour Cincinnati à 6 p m.

Cairo, 7 mai—Le fleuve a 14 pieds 7 pouces et monte. Temps couvert et chaud. Arrivés, Jos Henry de Memphis à midi; Drouillard de Nashville à 3 p m. Départs, Vidalia pour Paducah à midi; Nail City pour Pittsburg à midi; Henry Lourey pour St-Louis à midi; Drouillard pour Wolf Island à 5 p m.

Louisville, 7 mai—La rivière monte—9 pieds 9 pouces dans le canal; 7 pieds 7 pouces aux chûtes. Temps beau et chaud.

**Les Passes.**

Port Eads, 7 mai 6 p. m.—Vent du sud est. Arrivés, à 9 a m, steamship anglais Floridian, capitaine Landay, de Liverpool via les Indes Occidentales, etc.; à 3 p m, steamship anglais Bernard Hall, capitaine Alexander, de Liverpool, via les ports mexicains; steamship Breakwater, capitaine Clark, de Bélise, Honduras.

Pas de départs.

## BULLETIN MARITIME.

MARDI, 7 MAI 1889.

**EXPÉDIÉS EN DOUANE.**

Goélette (am) Kate E. Morse, Crocker, Wilmington, Del.
Steamship [ital] Jos. Oteri, Jr, DeLuca, Truxillo
Steamship El Monte, Hawthorne, New-York.
Steamship Hudson, Freeman, New York.
Steamship (ang) Foxhall, Lesslie, Port Limon.

**ARRIVÉS.**

Steamship (am) Breakwater, Clark, Puerto Cortes, via Livingston et Bélize.

**BATEAUX A VAPEUR.**

John D Scully, Scovell, Shreveport.
Paul Tulane, Libano, Bayou Sara.
Assumption, Dodd, Lockport.
Grand Isle, Sweeney, Grand Isle.
Corona, Delahoussaye, Monroe.
Neptune, Koune, Bas du fleuve.
Lougre Kentucky, ——, Golden Ranche.

**EXPORTATIONS.**

PORT LIMON—par steamship Foxhall—150 colis divers.

**IMPORTATIONS.**

PUERTO CORTEZ, LIVINGSTON ET BELIZE—par steamship Breakwater — 15,250 régimes figues bananes 24,000 bananes 18,000 cocos 5 douz. ananas 7 barils mangos Macheca Bros—2 sacs espèces [5500 sols] C W Clark—30 barils sucre Schmidt & Ziegler—7 ballots tabac en feuilles A Suarez—2 paquets herbes sisal J R Kevlin.

**Arrivages de produits.**

SHREVEPORT—par steamer John D Scully—181 balles coton 2145 sacs graine coton et fret assorti.
BAYOU SARA—par steamer Paul Tulane—1 boucaut sucre 1 baril mélasse et fret assorti.
LOCKPORT—par steamer Assumption—20 boucauts sucre 50 barils riz et fret assorti.
GRAND ISLE—par steamer Grand Isle—Fret assorti.
MONROE—par steamer Corena—43 balles coton 362 sacs graine coton 11,712 douves en chêne et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—134 barils sucre 168 barils mélasse 20 sacs riz brut et fret assorti.
GOLDEN RANCHE—par lougre Kentucky—50 barils sucre et fret assorti.

**Par les chemins de fer.**

NEW ORLEANS & GULF RAILROAD—12 sacs riz brut et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—3 balles coton 91 barils sucre 5 sacs riz brut et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—494 balles coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—Fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—110 balles coton et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—Fret assorti.

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Bijouterie, installation de magasin, vitrines, etc.**

**Joseph Vahlman vs Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,120—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 avril 1889 (subséquemment amendé) à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 13 mai 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, 111 rue Baronne, un vaste assortiment de bijoux de valeur, se composant de montres, boucles d'oreilles, bagues, bracelets, épinglettes, boutons de manche, boutons de devants de chemise, emblèmes maçonniques, breloques, charmes, pendules, etc., aussi, vitrines, montres, installation, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8 9 10 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vignie—No 14,719.**

**Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vignie—No 14,622.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu de deux alias writs de fieri facias, les deux à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 1er juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre situés dans l'ilet No 1-2, de la ville de Carrollton, anciennement paroisse de Jefferson, maintenant le Septième District de la Nouvelle-Orléans, lequel est borné par les rues Lower Line, Général Scott, Liraudais et Levée; les dits lots sont désignés sur un plan de Forshey, ingénieur, par les Nos 19 à 22 inclusivement, et mesurent comme suit: le lot No 19 quatre vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue Levée, cent vingt-cinq pieds quatre pouces sur la ligne du fond des lots Nos 14 à 17 et une partie du lot No 15, et quatre-vingt deux pieds sur la ligne du lot No 20; le lot No 20 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, et cent quinze pieds sur la ligne du lot No 21, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 19, et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond; le lot No 21 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quinze pieds sur la ligne du lot No 20, cent quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 22, et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond: le lot No 22 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quarante cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 21 et cent soixante-huit pieds huit lignes de profondeur sur la ligne du lot No 23 et quarante-neuf pieds cinq pouces de largeur dans le fond.

2° Trois certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 5, lequel est borné par les rues Levée, Général Scott, Olivier et Millaudon; les dits lots sont désignés sur le dit plan de Forshey par les Nos 5, 6 et 7;

3° Cinq certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 13, lequel est borné par les rues Levée, Wall, Millaudon et Clinton; les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 13 sur le dit plan de Forshey.

Toutes les dites propriétés furent acquises par Mme Bertus Norbert Fortier de Edmond Burthe, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 2 juillet 1870; le dit acte est enregistré dans le registre de Carrollton, livre 5, folio 255 et ont été acquises par la défenderesse Mlle Aimée Vignie de la succession de Mme Bertus Norbert Fortier, par jugement de la Cour Civile de District, en date du 2 avril 1888, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 26, folio 556, et dans le livre 129, folio 295.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er mai—1, 8, 15, 22 29 -1 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Jacob Hoeffner, Anthony Bachr "transferee" vs Edward Menz.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,661—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre et améliorations situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No Un, borné par les rues Levée, Chippewa, Tolédano et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par Wm Thiel, voyer et annexée à un acte de vente passé pardevant F. E. Davis ex-notaire dans cette paroisse, daté le 16 avril 1866; le dit lot mesure trente-cinq [35] pieds, un [1] pouce et deux [2] lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingts [80] pieds, dix [10] pouces et cinq [5] lignes vers la rue Tolédano, en arrière du lot A, et courant parallèlement, avec la première ligne, cinquante-neuf [59] pieds, onze [11] pouces et six [6] lignes dans le fond, et une profondeur de cent vingt-huit [128] pieds, six [6] pouces et six [6] lignes vers l'avenue Louisiana, et trente six [36] pieds sur la ligne du fond.

Acquis de J F Leis, d'après un acte passé par devant E. Davis, N. P., le 16 avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

10 avril—10 17 24—mai 1 8 11

### PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Dans l'affaire d'interdiction de Herman Drees.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C"—No 25,210.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 201 rue du Canal—VENDREDI, 17 mai 1889, à midi, au No 22 RUE TOULOUSE, je procéderai à la vente, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er mai 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, de la propriété personnelle ci-après décrite, à savoir:

Un lot d'installation de buvette, telle que comptoir, étagères, Pigeon hole, table, Range, etc.

—AUSSI—

Tout le contenu de plusieurs chambres à coucher.

Conditions—Comptant avant livraison.

8 mai—8 12 16 17.

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Camille E. Girardey.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,875—Division B—Attendu que Mme Emma Lesueur, veuve de C. E. Girardey, a présenté une pétition à sa cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Camille E. Girardey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8 14 17

**Succession de Michael J. Condran.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,808—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Michael J. Condran, tutrice, et agissant, ex-officio, comme administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8 14 17

**Succession de Wm Henry Benson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,957—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Kate Hannon, tutrice naturelle et comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8 14 17

**Succession de Prosper Thibodeaux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,383—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Sophie Gueller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8, 14, 17—

**Succession d'Emilia et Joseph Arceneaux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,863—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4, 9 mai

**Succession de Peter Burrill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 25,450—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—mai 4, 9

**Succession de Elizabeth Rowland.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,544—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4 9 mai

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.

## CHARTE

de la

**Compagnie dite: "New Orleans Slaughterhouse and Live Stock Landing Company" (LIMITED).**

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL soit su que ce vingt-neuvième jour du mois de janvier de l'an du Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-neuf et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent treizième, pardevant moi, George Covington Preot, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés, les soussignés ont personnellement comparu et déclaré que, se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat relatives à la création de corporations, ils s'engagent par le présent acte, ainsi que les personnes qui dans l'avenir pourront s'associer à eux, à former, et forment une corporation et corps politique en droit, pour les objets et les fins ci-dessous exprimés, en vertu des conditions et conventions qu'ils adoptent comme charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de ladite compagnie sera "*The New Orleans Slaughterhouse and Live Stock Landing Company (Limited)*" et sous son nom incorporé, elle aura le pouvoir et l'autorité de le posséder et d'en jouir pendant la durée de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt ainsi qu'il est prévu plus loin. Elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie; faire frapper un sceau et en faire usage de même qu'elle pourra le modifier ou l'annuler à son gré, posséder, recevoir, louer, acheter, transférer ainsi qu'hypothéquer ou donner en nantissement des biens, meubles et immeubles; désigner et nommer tels administrateurs, directeurs, officiers et agents selon que les intérêts et l'agrément de ladite corporation le requièrent; rédiger et établir tels règlements, lois que nécessite à la bonne gestion de ses affaires, se réservant la faculté de les amender à son gré.

ARTICLE II.

Le domicile de la dite corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et toutes les citations ou autres documents légaux seront servis à son président, ou, en cas d'absence de celui-ci, à son vice-président.

ARTICLE III.

L'objet et les fins pour lesquels est fondée cette corporation et la nature de ses affaires sont par la présente déclarés comme suit: Etablir et faire le commerce des abattoirs ("Slaughterhouse and live stock landing") en la paroisse d'Orléans, dans les limites que fixeront les autorités propres; et, dans ce but, la corporation pourra posséder ou louer une propriété convenable pour l'érection d'abattoirs, étables, quais et autres améliorations nécessaires et convenables; posséder également des bateaux à vapeur, chalands, etc.

ARTICLE IV

Tous les pouvoirs incorporés de cette Compagnie seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept actionnaires; et les personnes ci-après nommées sont choisies pour former le premier conseil et resteront au pouvoir jusqu'au 1er vendredi de mars 1891: Eugène Braquet, J. B. Laporte, Jean Dubarry, W. G. Steele, Bernard Barthe, Edouard D. Dean et Léon Martiny.

Le Conseil de Direction, en vertu de ses règlements, décidera combien de directeurs formeront un quorum. Si un des directeurs cesse d'être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil déclarera sa place vacante. En ce cas ou dans l'éventualité de la mort, de l'absence permanente ou de la démission de tout directeur ou officier, le Conseil aura le pouvoir de remplir la vacance. Le premier vendredi du mois de mars 1891 et le premier vendredi du mois de mars de chaque année suivante, une élection de directeurs aura lieu au Bureau de la Compagnie. Chaque action donnera droit à un vote, et la majorité de votes donnés élira en ces circonstances. Toutes les élections se feront par scrutin et tout actionnaire pourra exercer son droit de suffrage en personne ou le faire exercer par une procuration écrite. Le Conseil de Direction ainsi élu restera au pouvoir durant une année ou jusqu'à ce que ses successeurs soit choisi et ait pris qualité.

ARTICLE V.

Le Conseil de Direction élira annuellement un président, vice-président, secrétaire et trésorier et tels autres officiers et employés qu'il jugera convenable; les deux premiers officiers devant être choisis parmi les directeurs, et tous resteront au pouvoir jusqu'à l'élection et la qualification de leurs successeurs. Le Conseil de Direction définira les devoirs et fixera les traitements des différents officiers et employés.

ARTICLE VI.

Le fonds-capital de cette corporation est ici fixé à la somme de cent mille dollars, divisés en et représentés par quatre mille actions de vingt-cinq dollars chacune. Le dit capital sera payable comme suit, savoir: vingt pour cent comptant au moment de la souscription, et le reste en quatre paiements égaux de vingt pour cent chacun sur la demande du Conseil de Direction après trente jours d'avis préalable aux actionnaires des dites demandes. Dans le cas où tout actionnaire serait en défaut quant au versement de l'un quelconque des paiements ou sur son capital, à savoir le trentième jour à la maturité de la dite demande le Conseil de Direction pourra instituer des procédures pour le recouvrement des sommes dues, ou en adoptant une résolution, annuler les actions du capital sur lequel la mise en défaut sera notifiée, en même temps que tous les paiements qui auront été faits précédemment. Aucun actionnaire n'aura pour son propre compte, directement ou indirectement, soit en son nom ou en celui d'un autre plus de vingt actions du fonds-capital.

Cette corporation commencera ses opérations lorsque vingt cinq mille dollars du fonds capital auront été souscrits.

ARTICLE VII.

Les actions au capital de cette corporation ne seront transférables sur les livres de la compagnie que par l'actionnaire ou les actionnaires en personne, conformément aux règlements de cette compagnie.

ARTICLE VIII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou amendé, ou la corporation, elle-même, pourra être dissoute avec l'assentiment des trois quarts des actions du capital représentés à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but après un avis préalable de trente jours et ce avis publié dans un journal quotidien de cette ville; et pour tout changement dans le fonds capital de la dite Compagnie il faudra l'assentiment de la majorité en montant du fonds capital; et, en ce avis de trente jours préalable annonçant l'assemblée, un avis de quarante jours sera envoyé par la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE IX.

Quand cette corporation sera dissoute par limitation ou pour toute autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires choisis parmi les actionnaires à une assemblée générale des actionnaires, convoquée dans ce but après un avis préalable [illegible] l'assentiment de la majorité en montant du fonds capital. Ladite commission devra rester en fonctions jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation aient été complètement liquidées; et, en cas de la mort d'un ou de plusieurs liquidateurs, le ou les survivants continueront à agir.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour plus que la somme due sur ses actions; pas plus qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler cette charte ou d'exposer tout actionnaire à une responsabilité autre que le paiement du montant de ses actions.

Ainsi fait et passé en mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés plus haut, en la présence de Félix J. Puig et de Frank L. Levy, tous deux de cette ville, témoins compétents, qui ont signé ce document avec ces dites personnes comparues et moi-même, notaire, après due lecture.

Ont signé:

E. BRAQUET,
J. B. LAPORTE,
BEN A. MICHEL,
W. G. STEELE,
LEON MARTINY,
BERNARD BARTHE,
JEAN DUBARRY,
FRANK L. LEVY,
FELIX J. PUIG,
GEO. C. PREOT, notaire public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation qui précède de la "New Orleans Slaughterhouse and Live Stock Landing Company (Limited)" a été dûment enregistré en mon bureau, Livre 353, Folio 713.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1889.

(Signé) GEO GUINAULT, R. M.

Je, George Covington Preot, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que ce qui précède est une copie correcte et vraie de l'original de l'acte passé pardevant moi et du certificat de l'annotateur des hypothèques qui y est annexé.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1889.

[SCEAU] (Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

21 avril—5f en 30j

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Webner vs. ses créanciers—No 26 869—Ordre de Cour—La cession de propriétés faite par le pétitionnaire Joseph Webner est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, SAMEDI, le 18me jour de mai 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'accepter la remise des propriétés du dit insolvable, prendre en considération sa demande pour une décharge de dettes, d'élire un syndic, et délibérer sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 3 mai 1889.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député greffier.

4 mai—4 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Ferdinand Baenah vs. ses créanciers—No 26,831—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Ferdinand Baenach, soit et par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchmer, notaire public, le 13me jour de mai 1889, à 11 heures a. m., afin que ceux-ci reçoivent les propriétés cédées, que l'insolvable soumette l'état de ses affaires, d'élire un syndic et pour voter sur la décharge demandée, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1889.

[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

30 avril—3f en 10 j

**Hubert Rambloch vs. Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,147 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Barr, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—mai 3.

Un siècle de progrès